

"divorce et le rendent excessivement nuisible à la société civile. En effet, l'espoir du divorce fait contracter les mariages avec imprudence; il tend à encourager les querelles, et ce qui fait encore plus horreur, l'adultère même; le lien de la charité qui régnait entre les familles fait place à un haine irréconciliable; les fortunes sont exposées à la ruine; la société entière est scandalisée. Enfin quel sort attend les très-malheureux enfants dont les parents ont fait divorce!"

"Nous, que Dieu a établis sentinelles en cette partie de son Eglise, nous désirons que nos diocésains se rappellent toujours qu'aucun ne peut en sûreté de conscience, 1o. voter en faveur d'une telle loi; 2o. être, dans une cour de divorce, demandeur, juge, greffier ou chancelier, ou concourir de quelque autre manière quelconque à ces actes; cependant, nous n'avons pas intention de condamner ceux qui, étant forcés, viendraient rendre témoignage sur le fait de l'adultère.

"Il est à peine nécessaire de rappeler à tous que personne ne peut convoler à de secondes noces, tant que vit l'autre partie de laquelle il aurait été séparé par l'autorité, ou plutôt par l'usurpation, d'une cour de divorce. Car il est écrit: *Une femme est liée par la loi, tant que son mari vient à vi. ant.: si son mari vient à mourir, elle est affranchie de la loi du mari. Si donc, son mari étant encore vivant, elle s'unit à un autre homme, elle sera appelée adultère.* (Rom. VII, 2...) Il faut dire la même chose de l'homme, à cause de l'indivisibilité du contrat; car si la femme est appelée adultère, en ce cas, il faut conclure qu'elle est encore épouse et que l'homme est mari."

Persuadé que vous voudrez bien, Monsieur le Rédacteur, reproduire ces lignes, je vous prie d'agréer d'avance l'expression de ma reconnaissance."

† E. A., ARCH. DE QUÉBEC.

Archevêché de Québec, 25 février 1875.

La persécution contre l'Eglise continue en Allemagne; Bismarck fait la guerre et cherche à écraser partout où on lui résiste. Les catholiques seuls ont le courage de ne pas obéir lorsqu'on leur demande d'agir contre leur conscience; et c'est ce qui leur attire les mauvais traitements de l'ombrageux chancelier.

Mais c'est surtout contre le clergé et particulièrement contre les évêques et les ordres religieux que s'acharne la haine prussienne; c'est la meilleure voie pour arriver à la destruction du catholicisme, objet constant de ses poursuites.

Il arrive cependant que plus les mesures des persécuteurs sont violentes, plus la protestation est énergique et la résistance opiniâtre. Rien n'ébranle la constance des vaillants confesseurs de notre foi. Leur courage et leur fermeté méritent l'admiration de l'univers catholique; ils renouvellent le spectacle des premiers âges de l'Eglise.

C'est ce que dit Mgr. de Strasbourg dans un récent *mandement* que la police allemande a cherché à empêcher, mais qui vivra pour redire aux générations futures ce que les catholiques du dix-neuvième siècle ont été capables de supporter.

Énumérant les souffrances de l'Eglise, Mgr. l'Evêque de Strasbourg dit:

"N'est-il pas vrai qu'enfants dévoués de l'Eglise nous souffrons avec notre Père suprême? N'est-il pas vrai que membres du corps mystique de Jésus-Christ, nous souffrons avec tous les autres membres du même corps? Or, partout où nous portons nos regards, tout conspire contre le Seigneur et contre son Christ, Comme aux plus mauvais jours,

nous voyons les Pierre et les Paul en prison, les Athanase et les Chrysostôme en exil; les Laurent et les Vincent dépouillés de leurs biens; la vérité baillonnée dans les discours et les écrits; le monarque non seulement libre, mais salué et imposé; les apôtats les plus séduisants présentés aux Judas pour les attirer de tous les points du globe et les imposer, sans mission et sans juridiction, aux catholiques fidèles, forcés de subir ainsi à la fois, de la part de ceux mêmes qui lui doivent protection, l'ironie et le sacrilège."

On comprend assez que ce langage apostolique n'ait pas eu le don de plaire au Néron de Berlin. Mais pourquoi a-t-il fait aussi saisir le *mandement* de l'évêque de Metz dans lequel il est question de la *Communion des Saints*? Il fallait avoir envie de faire la chicane à ce vénérable prélat dont la haute influence le gêne.

Après avoir dit que les Saints, dans le Ciel s'intéressent à tous nos besoins, et ne sont indifférents à aucun de nos sentiments et de nos désirs légitimes, l'évêque de Metz ajoute:

"Il est même des sentiments encore plus délicats que nous ne croirions pas pouvoir, sans présomption, prêter aux Saints, si la divine Ecriture ne nous autorisait à le faire. Parmi ces passages qui affirment l'intervention des bienheureux en notre faveur, l'un des plus remarquables et des premiers par l'antiquité, nous représente un pontife de l'ancienne loi priant après sa mort pour son peuple opprimé. Et dans cette même vision, Onias montre à ses concitoyens abattus un autre saint, plus grand que lui, le prophète Jérémie, qui supplie, à son tour, le Seigneur pour la malheureuse Jérusalem, et il dit de lui: Voici Celui qui aime ses frères et le peuple d'Israël, voici Celui qui prie beaucoup pour le peuple et pour la cité sainte. *Illic est fratrum amator et populi Israël; hic est qui multum orat pro populo et universâ sanctâ civitate* (2 March., XV, 14.)

"N'est-il pas admirable, nos très chers frères, et qui le croirait, si le texte sacré n'était sous nos yeux, que Dieu ait voulu nous donner cette suprême consolation de nous faire voir nos ancêtres prosternés devant lui et intercedant pour leur patrie.

"Ainsi donc aucun noble sentiment ne se perd! On emporte dans l'éternité ce qui a fait l'honneur de la vie, et non seulement la communion des saints unit le ciel à la terre, mais dans le ciel, comme sur la terre, elle embrasse tout ce qui est grand, généreux, légitime! La foi, qui ne peut nous tromper, nous atteste ce prodige."

Nos lecteurs savent que Metz et la campagne qui l'environne appartenaient à la France avant 1871, et qu'elles ont dû rester entre les mains de la Prusse après la guerre, en vertu du droit du plus fort. Les malheureux habitants de cette grande ville sont plongés dans le deuil et le chagrin; ils ne peuvent oublier leur patrie et prient le Ciel de faire luire bientôt le jour de la délivrance. Cette aspiration, ces prières ne sont-elles pas légitimes? Et l'on doit convenir qu'il était impossible de les exprimer dans un langage plus irréprochable que ne l'a fait Mgr. de Metz. Cependant l'autorité allemande n'en a pas jugé ainsi; le *mandement* est saisi et personne ne peut dire comment il sera exploité.

En Espagne les succès des Alphonsistes ne sont pas aussi éclatants que n'a cessé de le répéter le télégraphe. Ces succès ne sont autre chose que d'humiliantes défaites qui sont un acheminement à la victoire complète et définitive du roi Charles VII.

Sur les champs de bataille, témoin de sa bravoure et de ses triomphes, don Carlos adressait à la reine Marguerite le télégramme suivant: